

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00605 Numéro SIREN : 849 041 223 Nom ou dénomination : A.M AUTO
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2022 sous le numéro de dépôt 8254

DÉPÔT DU 8254

16 JUIN 2022



N° 15948 * 03
Formulaire d'information simplifié
à l'usage des entreprises et des artisans

①

BILAN SIMPLIFIÉ

Formule simplifiée N° 2033 A-SD 2022

Designation de l'entreprise : A.M. AUTO - SIREN : 849041223				N° d'ent. ☐		
Durée de l'exercice en nombre de mois : 12				Durée de l'exercice précédent : 9		
				Exercice N clos le 31/12/2020		
ACTIF				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	011	016		
	Immobilisations corporelles		028	030		
	Immobilisations financières (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres (3)	072	074	128	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	877	
	Charges constatées d'avance		092	094		
	Total II		096	098	1 005	
	Total général (I + II)		110	112	1 005	
PASSIF				Exercice N		
				NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	1 000		
	Fonds de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)		131	132		
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	-158		
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	842		
	Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N...)		169	172	163	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	163			
Total général (I + II + III)		180	1 005			
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Cont. de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors I.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2022

Formulaire d'exploitation n° 2033-B-SD2022		Designation de l'entreprise A.M. AUTO - SIREN : 849041223		Neant ☐ *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018
				Exercice clos le 31/12/2020	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intra communautaires	215	
		Services *		217	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitations reçues			226	
	Autres produits			230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (D)				232	1 267
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock matières premières et approvisionnements *			240	
	Autres charges externes * (dont crédit-bail - mobilier - immobilier -)			242	1 440
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244
	Remunerations du personnel *			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
	Dotations aux amortissements *			254	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262
Total des charges d'exploitation (D)				264	1 440
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-173
Produits financiers (III)		280		290	
Charges financières (V)				292	
Produits exceptionnels (IV)				296	15
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	317		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	318		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	
2 - BENEFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	-158
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	158
B - RÉSULTAT FISCAL					
Régularisations	Remunerations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39 I C.G.D.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des épouses d'associés		317		330
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *		248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		351
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		998
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		999	
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	ZIT - TVA 44 octies A2		987		981
	ZIRP - TVA 44 octies A2		127		138
	ZIRP - TVA 44 octies A2		311		345
	Zone de développement prioritaire - TVA 44 octies A2		993		
	Deduction exceptionnelle art. 39 octies F		645		645
	Deduction exceptionnelle art. 39 octies D		647		648
	Deduction exceptionnelle art. 39 octies G		996		649
	Bénéfices col. 1		352		354
	Déficit col. 2				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				354	158
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables *				360
dont imputés sur le résultat					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	158

The authors gratefully acknowledge the support of the National Natural Science Foundation of China (Grant No. 81273051) and the National Natural Science Foundation of China (Grant No. 81273051). The authors also acknowledge the support of the National Natural Science Foundation of China (Grant No. 81273051).

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Designation de l'entreprise : A.M AUTO - SIREN : 849041223										Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Immobil incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst techniques mat. et outillage	730		735								
Inst générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770	775								
						TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					
						780					
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (D)				982							
Fusion absorption déficits antérieurs de période antérieure 2019 D 2				982 bis		Fusion absorption déficits antérieurs de période antérieure 2019 D 2		982 ter			
Déficits imputés				984							
Déficits reportables				984							
Déficits de l'exercice				860		158					
Total des déficits restant à reporter				870		158					
IV DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI, dont Madelin				325		381	
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		480	
N° du centre de gestion agréé										488	
Montant de la TVA collectée										474	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										478	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										490	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au I de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										498	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										497	

(D) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2022
ADAPTE A LA TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise: A.M AUTO - SIREN : 849041223

Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2020 et clos le: 31/12/2020

Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	0
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	1 267
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	1 267

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	15
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	15

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	1 440
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	1 440

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	-158
-----------------------------	-------------------------------	-----	------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).

-158

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [A.M AUTO - SIREN : 849041223]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse							
Forme juridique		Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse							
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :							
Titre	M	Nom complet		Mohamed AINANI			
Nom marital				% de détention	100	Nb de parts ou actions	100
Naissance	Date	01/01/1966	N° Département	99	Commune	AIT ABDOUNE	Pays
Adresse	7, place du Landrel						
	35200		RENNES				
Titre			Nom complet				
Nom marital					% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance	Date		N° Département		Commune		Pays
Adresse							

7.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

ADAPTE À LA
TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.M AUTO - SIREN : 849041223

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 ou Année : 2020		
Dénomination de l'entreprise : A.M AUTO		Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 849041223	PME au sens communautaire ☐	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		☐
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination et adresse		
SIREN		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du CGI) cf n°2079-CAC-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Je certifie sincère



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2022 N° 11084*22 ADAPTÉ A LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition ☒ X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société				
A.M AUTO - SIREN : 849041223		**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****		
Adresse du siège social		Ancienne adresse en cas de changement:		
7 PLACE DU LANDREL 35200 RENNES				
REGIME FISCAL DES GROUPES				
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
B ACTIVITE				
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)				
1. Résultat fiscal		Déficit 158		
Bénéfice imposable à taux normal				
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité ☐	Zone de restructuration de la défense ☐	Zone de développement prioritaire ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs ☐
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % ☐
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)				
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt				
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)				
Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐				
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐				
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Oui ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé : macompta.fr				
Comptable, conseil ou CGA : Visa : CGA ☐ Viseur conventionné : ☐				
Identité du déclarant: Date: 11/05/2022 Lieu: RENNES Civilité du déclarant : M Nom du déclarant : Mohamed AINANI Qualité du déclarant : Président				
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :				

IMPOT SUR LES SOCIETES						N° 2065 bis-SD 2022		
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065						ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR		
Formulaires obligatoires part 223 du Code général des impôts						Si déposé néant, cochez la case : ☒ X		
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions corespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposees				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)				
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés, * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandites * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A		0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONIS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice				Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice				

A.M AUTO

Liasse fiscale 2020

Exercice comptable du 01/01/2020 au 31/12/2020

Version de travail éditée le 11/05/2022

Je certifie sincère



Approbation des comptes de l'exercice 2020

L'an deux-mille-vingt-un, le 26/10/2021, à 10h, M. Mohamed AINANI, associé unique et président de la société A.M AUTO, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000,00 €, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 849041223, et dont le siège social est situé à 7 place du landrel, 35200 RENNES, après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2020,

A pris les décisions ci-après relatives à :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020,
- L'affectation du résultat,

Première décision :

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 et se soldant par une perte de **861** euros.

Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à **861 €** au compte report à nouveau.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique.

